

---

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

---

### Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ord. des fidèles. — III Solennité de titulaires. — IV Règlement pour le prochain carême. — V Correspondance romaine. — VI Chronique. — VII Consultation liturgique, anniversaire d'élection d'évêque. — VIII Chronique sherbrokienne.

---

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 9 février

Mercredi des cendres, carême, temps de pâques.

---

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 9 février

Messe de la Quinquagésime, *semi-double* ; 2e or. de Ste Apolline. 3e *A cunctis* ; préf. de la Trinité. — I vêpres de Ste Scholastique, *double*, (du 10) ; mém. du dim.

Mercredi, le 12 février

Bénédictio et distribution des cendres. A la messe, 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens*, préf. du carême.

---

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 16 février

On ne peut faire, le 1er dim. du carême, aucun office même de 1re cl., ni par conséquent de solennité.

J. S.

---

## REGLEMENT POUR LE PROCHAIN CAREME



L n'y pas de raison d'apporter cette année de modifications à la loi du jeûne et de l'abstinence, telle qu'elle a été réglée par le Saint-Siège dans cette province pour le saint temps du carême.

En conséquence, voici le règlement qui devra s'observer dans le diocèse.

On devra faire maigre :

- 1o Le mercredi des cendres et les trois jours suivants ;
- 2o Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ;
- 3o Le dimanche des rameaux et les six autres jours de la semaine sainte.

L'obligation de jeûner s'étendra à tous les jours du carême, les dimanches exceptés.

Toutes les personnes soumises aux lois du carême devront s'abstenir de faire usage d'aliments maigres et d'aliments gras au même repas. Cette règle s'applique également au dimanche.

Les fidèles qui auraient des motifs légitimes de se faire dispenser de l'un ou de l'autre de ces règlements, pourront s'adresser soit à leur confesseur soit à leur curé.

Messieurs les curés voudront bien relire les avis contenus dans la circulaire du 2 février 1901, et s'en inspirer dans leurs recommandations relativement aux moyens de sanctifier le temps du carême.

Ils sont priés d'insister sur l'abstention des fêtes mondaines, des banquets et surtout des bals pendant tout le temps de la sainte quarantaine.

Mgr l'archevêque leur demande aussi de revenir sur la question des théâtres, et de détourner leurs paroissiens de ces lieux si pleins de dangers.

Comme par les années passées, Monseigneur fait appel à la charité de ses diocésains et compte sur les aumônes du carême pour les œuvres nombreuses qui réclament son assistance et son aide.

Ces aumônes devront être envoyées après pâques à l'archevêché.

Par ordre de Mgr l'ARCHEVÊQUE.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 15 janvier 1902.



A vie ordinaire vient de reprendre. Après les fêtes de l'Épiphanie, les diverses Congrégations ont rouvert leurs portes et le travail recommence. Travail ingrat s'il en fût, toujours difficile et délicat, où il faut tenir compte des multiples circonstances qui peuvent changer la nature d'un fait et, par conséquent, les conséquences légales et judiciaires que l'on devra en tirer.

— Les solutions ou décisions que donnent les Congrégations romaines sont de deux sortes. Les premières sont prises en congrégation générale des cardinaux, après que les parties ont suivi toutes les formalités de la procédure judiciaire. Les autres sont rendues par le cardinal préfet, après consultation de son *congresso* ou d'une commission *ad hoc*. Les grâces, concessions, permissions sont en général traitées de cette seconde manière ; les choses contentieuses, où des intérêts matériels sont en jeu, où il faut trancher la question du doit et avoir, sont résolues par la congrégation des cardinaux, suivant toutes les règles de la procédure.

— Sous certains points, les tribunaux romains sont comparables aux autres tribunaux civils. Mais si on les considère bien en eux-mêmes, dans le pouvoir qui les a établis et se manifeste par leur canal, un décret des Congrégations romaines ne peut être assimilé à une décision d'un tribunal quelconque. C'est une décision de l'Église, de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier ; et quand l'Église impose un ordre, elle obtient de Dieu les grâces nécessaires pour l'exécuter. De même quand elle rend une décision, la grâce de Dieu accompagne toujours ses actes et facilite l'obéissance qu'on lui doit.

— On a fait beaucoup de bruit, il y a deux mois, de la nomination de M. l'abbé Spahn, âgé de 26 ans, comme professeur d'histoire à l'université de Strasbourg. L'abbé Spahn était catholique, et les

protestants réclamaient contre sa présence dans une université protestante. Il disait enseigner l'histoire de l'Eglise d'après l'Eglise ; et Mommsenn proclamait que l'histoire doit être indépendante des dogmes, affirmait que la soumission à Rome de l'abbé Spahn enlevait par le fait même tout caractère scientifique à son enseignement. Enfin les catholiques eux-mêmes n'étaient point satisfaits. L'abbé Spahn est jeune et, malgré son incontestable talent, s'était laissé entraîner à des écarts regrettables, dont le plus retentissant fut sa collaboration à un travail de ce jésuite allemand, qui jeta bruyamment le froc aux orties et se fit un titre de gloire de son apostasie religieuse. Attaqué par la *Voce della Verità* de Rome, défendu par l'*Osservatore cattolico* de Milan, l'abbé vit les catholiques se partager en deux camps sur sa personnalité. L'*Osservatore cattolico*, qui avait défendu M. Spahn, excusa ce qu'il appelait des fautes de jeunesse et blâma vertement les attaques de la *Voce della Verità*, fait en ce moment son *mea culpa*. Il reconnaît s'être trompé sur le compte de l'abbé Spahn et, parlant de quelques nouveaux articles que celui-ci vient de publier dans des revues allemandes qu'un catholique ne saurait recevoir chez lui, il avoue que le jeune professeur n'a pas fait montre des qualités solides dont ses amis se plaisaient à l'habiller, et l'avertit qu'en gravissant les yeux bandés le mont capitulin il court grand risque de trouver la roche tarpéienne. Le professeur Spahn était un libéral quand l'empereur Guillaume l'a nommé à Strasbourg, et un libéral qui pouvait être savant ; mais il lui manquait l'âge qui donne la maturité aux études. Il est resté libéral dans la chaire de Strasbourg ; et si les protestants le trouvent trop catholique, il est non moins certain que les catholiques le trouvent trop protestant.

— La santé du Souverain-Pontife est aussi bonne que possible, et les froides journées d'hiver que nous traversons sont sans aucune influence sur son tempérament. Le Dr Lapponi disait récemment de lui que le pape n'ayant aucune maladie organique, aucune source de dépérissement en-dehors de l'âge avancé, peut parfaitement bien

vivre une dizaine d'années. Car, dans ces circonstances, la vie peut se maintenir longtemps. Hier, le pape a fait lire devant les employés de la Sacrée Congrégation des Rites le décret pontifical qui reconnaît les vertus héroïques de la Vénérable Barthélemy Capitanio, morte en 1833 et fondatrice des Sœurs de la Charité. Le pape a fait ensuite un discours de plus d'un quart d'heure en latin, pour relever les vertus de la Vénérable, et a émerveillé son auditoire par la beauté de la diction, le coloris de la pensée et l'animation avec laquelle il parlait des vertus de la Servante de Dieu.

— On s'occupe des pèlerinages qui doivent venir à Rome pour le jubilé pontifical de Léon XIII, lequel, le 20 février, commencera la vingt-cinquième année de son règne. Léon XIII a décidé de recevoir tous les pèlerinages qui se présenteraient. Le premier à venir serait celui du Milanais, conduit par le cardinal Ferrari. Il remettra, le 20 février, au Saint-Père une médaille d'or expressément frappée pour commémorer cet événement. D'autres suivront de l'Italie, et probablement nous reverrons cette année comme un écho affaibli des grands pèlerinages jubilaires.

— La question des études bibliques préoccupe fortement le Souverain-Pontife et il en a donné de nombreuses preuves, soit par la publication de l'encyclique *Providentissimus Deus*, soit en essayant de mettre un frein aux audaces d'exégètes qui semblent presque oublier qu'ils sont catholiques.

Or, de toutes les formes d'audaces, celle-ci lui semble, et à bon droit, la plus dangereuse. S'attaquer aux Saintes Ecritures, démolir aujourd'hui un texte comme le fameux verset de saint Jean dit des trois témoins ; un autre jour, démolir un livre entier, c'est la base de la religion chrétienne que l'on secoue. Et quand on aura admis que le Pentateuque n'est pas de Moïse, on aura fait un grand pas pour nier avec plus d'assurance ce qu'il nous enseigne.

-- Mais le Souverain-Pontife ne pouvait pas, vu le vaste champ ouvert devant lui et les audaces toujours croissantes de la critique,

pourvoir à tout. Il vient, pour étudier ces multiples questions, de créer un nouveau rouage ; c'est une commission spéciale, composée de cardinaux et de consultants pris dans tous les pays, qui seront chargés d'examiner les différentes affirmations qui se font jour, de les contrôler et de suggérer au Souverain-Pontife les moyens de conserver, dans les cas particuliers dont ils auront à s'occuper, l'Intégrité des Saints Livres.

— Le pape a chargé le cardinal Parocchi de choisir lui-même les cardinaux et les consultants de cette nouvelle commission, car ce n'est pas une Congrégation proprement dite. Le cardinal s'est adjoint les cardinaux Segna et Vivès, et a pris comme secrétaire le Père David Flemming, vicaire général des frères-mineurs. Les différents consultants ont été désignés dans les diverses nationalités européennes, et probablement que leur nombre s'accroîtra avec le temps. La commission bien que faite n'est pas encore officiellement promulguée, mais cette dernière formalité ne peut pas tarder beaucoup.

— On commence déjà à pronostiquer ce que fera cette commission, dans quel sens elle orientera ses travaux, quelques-uns lui prêtent telle ou telle attitude ; mais il est inutile de reproduire ces jugements, d'abord parce qu'ils manquent de fondement sérieux, et qu'ensuite une commission se juge d'après ses actes et non d'après ce que peuvent penser tel ou tel de ses membres.

—  
DON ALESSANDRO.

---

## CHRONIQUE

---



*E*n question des écoles est partout à l'ordre du jour. Elle existe au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne.

Mais dans les pays anglais et allemands, elle revêt un caractère spécial. On voudrait proscrire de tout enseignement primaire l'étude de la langue maternelle des en-

fants, et n'y tolérer que l'emploi de la langue anglaise ou allemande, suivant le cas.

C'est ainsi que le gouvernement prussien, s'inspirant des procédés devenus à la mode chez les anglo-saxons, a résolu d'introduire l'usage exclusif de l'allemand dans les écoles polonaises.

Or, les écoliers de Wessna refusèrent de répondre dans la langue de l'opresseur et de prier Dieu en allemand.

L'instituteur teuton eut recours à la force brutale. Pendant trois mois, il fustigea lui-même, et jusqu'au sang, les garçons et les filles. Après sept cent quarante-quatre châtimens corporels, l'inspecteur, accablé de plaintes, arriva et, se rangeant du côté de l'autorité et du bourreau, retint les enfans pour les faire fustiger en masse.

Les parents, étonnés de ce retard, vinrent aux informations, s'aperçurent du forfait et voulurent arracher à ces tortionnaires leurs pauvres enfans ensanglantés. La fureur se déchaîna tout d'un coup et une révolte allait éclater, suivie probablement du meurtre des coupables, lorsque le clergé catholique intervint et calma la foule.

Non content de ce résultat, le gouvernement prussien intenta un procès aux parents exaspérés, auxquels quelques cris avaient échappé dans l'entraînement d'une colère bien explicable. Il eut lieu à Gnesen et les prévenus furent condamnés à des peines rigoureuses pour crime de *lèse-majesté et de haute trahison*.

La femme Piowetska, malgré sa situation intérieurement saine, ses sept petits enfans et la vieille mère dont elle est le soutien se vit condamner à deux ans et demi de prison pour cette interjection : *Chien d'Allemand !*

Des enfans de treize ans ont été condamnés à des peines variant de six mois à deux ans de prison !

Prions Dieu qu'il entre un peu de justice et de tolérance dans l'esprit de ces fanatiques, en quelque pays qu'ils se trouvent !

Là où nous sommes la majorité et eux la minorité, est-ce d'une façon si odieuse que nous les traitons ? N'y mettons-nous pas, au contraire, toute la largeur de vue et toute la chevalerie possibles ?

\* \* \*

Mais il ne faut jamais désespérer de rien. On nous signale, en effet, un bon mouvement de la part du gouvernement anglais.

Le rêve des Irlandais qui se préoccupent de l'avenir religieux et social de leur pays, est d'avoir une université catholique libre. Peut-être, après de longues difficultés, touchent-ils au but ; en tout cas, une commission royale a été nommée par le gouvernement. Elle siège à Dublin et élabore un avant-projet de constitution. Malgré leur libéralisme doctrinaire, les représentants de la Grande-Bretagne redoutent une liberté entière ; d'autre part, les fils de saint Patrice la réclament absolument.

Pendant deux jours, un des plus remarquables prélats de l'Eglise irlandaise, Mgr O'Droyer, évêque de Limerick, a été entendu par la commission et a plaidé la cause de l'Irlande catholique et libre.

On a remarqué entre autres choses un éloge très vif de l'université de Louvain.

“ C'est entièrement à l'université de Louvain, a-t-il dit, que la Belgique doit d'avoir, mieux qu'aucune autre nation du continent, opposé de solides barrières à l'envahissement du socialisme. L'*Alma Mater* fait l'éducation des catholiques laïcs du pays entier, et les prépare à rentrer dans leurs foyers avec les connaissances et le dévouement qui feront d'eux les chefs de leurs communes et les guides du peuple. C'est à l'université de Louvain, pour une bonne part, que le parti, que ses adversaires traitent de clérical, doit d'avoir pu conquérir la majorité au parlement, et de s'y être maintenu pendant près de vingt ans



sans interruption, pour le bien moral et matériel du pays. ”

\* \* \*

D'autre part, et cela nous ramène à douter des bonnes dispositions du peuple anglais vis-à-vis tout ce qui est catholique, Mgr l'évêque de Plymouth vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale, où il déplore amèrement le fanatisme de ses compatriotes protestants. Voici le passage principal de cette lettre.

“ Nous vivons en de tristes temps où les ennemis de l'Eglise, sous l'influence organisée des sociétés secrètes de l'Europe, livrent une attaque combinée à l'Eglise catholique, en France, en Italie, en Espagne et en Portugal, et choisissent pour leur premier assaut les ordres religieux d'hommes et de femmes.

“ L'esprit de l'Angleterre n'est plus ce qu'il était il y a cent ans, quand on montra de la compassion et de la sympathie aux émigrés de France lors de la grande Révolution, quand des abris et de l'argent leur étaient procurés, non seulement par des particuliers, mais encore par le gouvernement lui-même. Mais aujourd'hui l'esprit de ce pays, comme le montre le langage de certaines autorités locales et celui d'organes influents et puissants de la presse, est sympathique aux ennemis des communautés religieuses.

“ En dépit de notre liberté vantée pour tous les hommes pacifiques qui veulent se fixer parmi nous, l'esprit actuel fait complaisamment écho aux sentiments de ceux qui chassent ces communautés de leurs foyers et insinuent, sans un mot de preuve, que ces communautés constitueront un danger pour la nation.

“ Il semblerait que le mot d'ordre des sociétés secrètes se soit étendu à la Grande-Bretagne. ”

C'est bien cela. Le mal devient universel. On a peur de l'influence catholique, dont les penseurs protestants

eux-mêmes ont dit tant de bien ; mais l'on se met, de gaieté de cœur, sous le joug infamant de la franc-maçonnerie.

\* \* \*

Ces symptômes d'intolérance se multiplient même en notre pays. Voilà qu'en aversion de notre sainte religion, une nouvelle question des écoles vient d'être soulevée.

Il y a dans l'Ouest de 40,000 à 50,000 Galiciens. Ces nouveaux venus sont presque tous catholiques, et ils entendent bien que leurs enfants le soient aussi.

Or, des agitateurs de là-bas ont imaginé de faire modifier la loi scolaire, de façon à forcer les enfants galiciens à fréquenter les écoles publiques, qui sont toutes des écoles purement anglaises, neutres ou protestantes d'atmosphère et de tendance.

Le but qu'on se propose d'atteindre est assez clair : tarir la sève catholique dans l'âme des jeunes Galiciens. Mgr Langevin a donné une preuve irréfragable de cette assertion. Dans une réunion qui s'est tenue récemment à Winnipeg, il a prouvé que ces mêmes agitateurs, si zélés à l'égard des Galiciens, " ne font aucun cas des Mennonites et des Doukhobors qui, ou bien n'envoient pas leurs enfants aux écoles du tout, ou bien les envoient à des écoles où l'anglais ne s'enseigne point. "

Toujours deux poids et deux mesures. Les Mennonites et les Doukhobors ne sont pas catholiques, qu'ils jouissent en paix de la plus grande somme de liberté ! Les Galiciens sont catholiques, forgeons des armes nouvelles pour les molester et les amener à l'apostasie nationale et religieuse !

Montréal, le 30 janvier 1902.

## CONSULTATION LITURGIQUE

### Anniversaire d'élection d'évêque



QUESTION.—L'*Ordo Provinciae Marianopolitanae*, pour 1902, indique le 9e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe le 14 janvier. N'y a-t-il pas une décision de la Congrégation des Rites qui exige que l'anniversaire se fasse, non le jour de la bulle d'élection, mais le jour où la proclamation de l'élection est faite au consistoire ? Dans ce cas, c'est le 19 janvier qu'on doit célébrer cet anniversaire dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

RÉPONSE. — En effet, il est bien certain que c'est l'anniversaire de la proclamation qui est considéré comme le véritable anniversaire de l'élection d'un évêque. Cette assertion est fondée sur plusieurs décisions de la Congrégation des Rites, dont la plus ancienne ne remonte pas à plus de trente ans. En voici une courte analyse. Une première question demandait si l'on devait cesser de réciter la collecte prescrite jusqu'à l'élection d'un nouvel évêque, au jour de l'élection ou seulement à celui de la consécration. On répondit qu'on devait réciter cette oraison seulement jusqu'au jour de l'élection, en ajoutant que ce jour était celui du consistoire secret (1). Les autres décisions ont toutes été sollicitées par des évêques du Canada. C'est d'abord l'évêque de Halifax qui demandait quel est le jour qu'il faut considérer comme anniversaire de l'élection de l'évêque, et qui reçut pour réponse que c'était le jour où le nouvel évêque était proclamé au consistoire (2). Puis l'archevêque de Québec qui, trouvant de notables inconvénients à différer ainsi

(1) Le 19 décembre 1829 ad III, no 2672 (4651), Florentina.

(2) Le 16 avril 1886 ad III, no 3661 (5969), Halifaxien.

la célébration de l'élection, laquelle dans quelques cas en ce pays pouvait être retardée jusqu'après la consécration même de l'évêque, demandait si la réponse donnée à Halifax s'appliquait aussi aux diocèses qui relèvent de la Propagande, et où la nouvelle du consistoire n'arrive quelquefois qu'après le sacre ou la prise de possession. La réponse fut affirmative (3).

Mais ce n'est pas là le cas proposé. Une autre décision, donnée encore pour ce pays, nous montre qu'il faut faire une distinction entre les évêques élus *cum futura successione* et les autres. Pour ces derniers, l'anniversaire de l'élection est bien le jour où ils ont été proclamés au consistoire secret. Mais les premiers doivent commémorer l'anniversaire de leur élection le jour où a été signée la lettre ou la bulle qui les nomme évêques *cum futura successione*.

Voici le texte complet de la décision obtenue par Mgr Fabre.

3440

MARIANOPOLITANA

(5718)

Rmus Dnus Carolus Fabre, Episcopus Marianopolitanus in Regione Canadensi, Sacra Rituum Congregatione sequentium dubiorum resolutionem postulavit ; nimirum :

DUBIUM I. Utrum a Clero Collecta pro Episcopo dicenda sit et die consecrationis et die electionis ejusdem Episcopi ?

DUBIUM II. Utrum Episcopus electus dici possit ea die, qua expeditæ fuerunt Litteræ in forma Brevis, quibus antecessor fuit translatus ; an potius ea die, qua ipse fuit nominatus Coadjutor in Consistorio ?

Et Sacra Rituum Congregatio, ad relationem sui Secretarli, audito voto alterius ex Apostolicarum Ceremoniarum Magistris, his dubiis sic rescribere censuit :

Ad. I. « Affirmative ».

Ad. II. « Diem electionis in casu et ad effectum Collectæ ab

(3) Le 13 décembre 1895 ad VIII, no 3876, Quebecen.


universo Clero Marianopolitano faciendae, esse diem, qua data sunt Litterae Apostolicae in forma Brevis pro Coadjutoria cum futura successione ».

Atque ita rescripsit et servari mandavit.

Die 30 Januarii 1878.

Cette réponse qui oblige en conscience (*servari mandavit*), établit donc clairement la distinction faite plus haut. Un évêque coadjuteur *cum futura successione*, lorsqu'il est devenu ordinaire, par suite de la démission ou de la mort de son prédécesseur, célèbre l'anniversaire de son élection, non le jour de la translation, ni le jour du consistoire, mais le jour où il est nommé *cum futura successione*. Or c'est exactement le cas de Mgr Decelles à Saint-Hyacinthe. Donc pour lui, comme pour Mgr Fabre, l'anniversaire de l'élection offrira cette différence avec les autres qu'il aura lieu le jour où le bref qui le nomme coadjuteur a été signé. Ce sera donc le 14 janvier comme l'indique l'ORDO, et non le 19. J. S.

## CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

 ELUI qui a vécu de longs mois dans les brumes et les brouillards des hivers de Rome et de Paris doit mieux apprécier que d'autres, ce me semble, les clartés ensoleillées et les reflets étincelants de nos neiges canadiennes. En un pays accidenté, comme notre région sherbrookienne, les collines s'échelonnent si gracieuses sous leur blanche parure de neige, les montagnes se dressent si imposantes en leur robe d'hermine, tout en haut le ciel se fait si pur, qu'on oublie volontiers que le vent est rude parfois, que la rafale poudre en tournoyant et que la bise souffle et mord. Les pauvres, eux, n'oublient pas : car ils ont froid. Bénis les riches qui savent que leur donner c'est prêter à Dieu !

Janvier s'achève sans nous avoir apporté beaucoup d'événements religieux remarquables.

La veille du jour de l'an, nos collègues et couvents ont ouvert leurs portes. Etudiants et étudiantes s'en allaient en vacances. Heureux élèves ! *De notre temps*, il fallait se contenter d'un grand congé et... d'une tempête ! La tempête du 2 janvier était, en effet, presque aussi traditionnelle au séminaire de Saint-Thérèse que la *fête des Rois*, le soir de l'Épiphanie.

Ces vacances de janvier ont plus d'un bon côté. Les élèves, au retour, sont plus dispos au travail ; et ce qu'on appelait jadis « le mal du jour de l'an » est enrayé pour toujours. Si le vaccin obligatoire avait un effet aussi certain, ce serait merveilleux ! Le fait est qu'au séminaire de Sherbrooke tous les élèves sont revenus, au jour dit, le cœur en joie et pleins d'ardeur.

Depuis, les choses ont repris leur cours. Partout, à la ville comme au séminaire, la vie de la cité sherbrookienne s'affirme alerte et affairée.

Les élections municipales nous ont donné un maire canadien-français, M. le Docteur Camirand, par acclamation.

Nos concitoyens savent aussi s'accorder des plaisirs intellectuels. Aux conférences que donnaient récemment l'Union-Civique et l'Union Saint-Joseph, ils ont eu le bon esprit de se porter en foule. C'est, je pense, l'indice d'une bonne santé sociale et morale.

\* \*

Une bonne santé ! c'est un bienfait de Dieu dans la vie des individus comme dans celle des villes et des peuples.

L'autre jour, exactement le 13 janvier, Mgr LaRocque, accompagné de Mgr Chalifoux, son vicaire général, et de M. l'abbé Baudet, de l'évêché, se rendait à Saint-Hippolyte-de-Wotton, et honorait de sa présence le 71<sup>e</sup> anniversaire de naissance — je veux dire la bonne santé persistante — du vénérable doyen du clergé sherbrookien, M. l'abbé Hilaire-Casimir Hamelin.

\* \*

Le bon Père Hamelin est né à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 14 janvier 1831. Il a fait ses études au séminaire de Nicolet et a reçu la prêtrise le 21 septembre 1856. Dès 1858, c'est-à-dire il y a quarante-cinq ans, un demi-siècle bientôt, M. Hamelin était nommé curé à Wotton, qui, outre Saint-Hippolyte, comprenait alors les dessertes de Saint-Georges et de Saint-Camille, aujourd'hui trois paroisses des plus florissantes.

Comme tous les vrais apôtres, le vénérable curé est modeste, mais ses œuvres parlent pour lui. Pendant ces quarante-cinq années, écoulées au même poste, que d'œuvres en effet ! Que d'enfants il a baptisés puis catéchisés, que d'unions il a bénies, que de chrétiens il a formés, que d'âmes il a envoyées au ciel ! et il continue toujours tout doucement son labeur, s'occupant sans doute à présent à marier les enfants des enfants qu'il a baptisés.

Je parle volontiers d'enfants en pensant au Père Hamelin, car une voix autorisée me disait que l'enfance a toujours eu les sollicitudes de ce bon pasteur. Il a construit plusieurs écoles et on lui doit notamment un joli couvent, qui est en pleine voie de prospérité, sous la direction des Sœurs de l'Assomption de Nicolet. Actuellement s'élèvent dans sa paroisse des beaux édifices religieux, église en pierre et en brique, sacristie et le reste, qui feront sûrement honneur à la foi et à la générosité des bons paroissiens de Saint-Hippolyte.

\* \* \*

A ce digne prêtre, l'un de ses conseillers diocésains et son ami Mgr l'évêque de Sherbrooke a donc voulu procurer l'honneur de sa présence pour la fête du 14 janvier. Monseigneur, j'en suis certain, aura fait un sensible plaisir à tout le clergé sherbrookien en témoignant de tels égards à son doyen.

Et remarquons que notre évêque et ses compagnons y eurent bien quelque mérite ! La neige a beau être étincelante et poétique, elle fait des bancs parfois, et, au lendemain d'une *bordée*, parcourir trente et un milles en voiture, c'est bien un peu long. Tout comme au temps des chaises de poste et des diligences il fallut savoir patienter. A Saint-Camille on procura aux voyageurs une autre voiture

pour préparer la voie et un fanal pour l'éclairer ! mais tout est bien qui finit bien. Ils arrivèrent à Wotton pour assister, le 13 au soir, à une intéressante séance, à la fin de laquelle Mgr LaRocque fit aux paroissiens un discret éloge de leur vénéré curé.

Il y eut cadeaux et adresses, cela va sans dire. Le 14 au matin, jour de fête de son patron, saint Hilaire, et 71e anniversaire de sa naissance, M. le curé Hamelin disait la messe, au couvent des Sœurs de l'Assomption, en présence de Monseigneur et d'une dizaine de prêtres.

Après la messe, les fillettes, joyeuses de tant de fêtes à la fois, racontèrent leur bonheur avec tact et délicatesse. Monseigneur et M. le curé ne furent pas en peine pour leur répondre. En somme douce et bonne fête.

\* \* \*

Que Dieu nous les conserve longtemps ces bons et dignes vieux prêtres : ils ont de l'expérience, de la sagesse, de l'ascendant sur les peuples ; leur longue carrière est un honneur pour le clergé et leur vie doit nous être précieuse.

Ces jours derniers, deux de ces vétérans du sanctuaire, en notre diocèse, étaient en visite au palais épiscopal : M. McCauley, curé à Coatcook, et M. Queen, curé à Richmond.

M. le chanoine Lesage, curé de Chambly, et son neveu, M. l'abbé Marsolais, préfet des études au collège de l'Assomption, étaient également de passage à Sherbrooke, cette semaine.

M. l'abbé Baron, curé à Piopolis, est toujours retenu à l'Hôtel-Dieu de Québec ; c'est M. l'abbé H. Lavallée, le propagateur bien connu de la « vraie dévotion » à Marie, qui le remplace provisoirement.

Nous apprenons que M. l'abbé Charest, le missionnaire agricole diocésain, doit commencer incessamment ses visites et ses conférences. Honneur à l'agriculture, c'est là qu'est la force et la réserve de notre race !

Par décision de Mgr l'évêque de Sherbrooke, ont été nommés : M. l'abbé J.-A. Vaudreuil, vicaire à Sainte-Bibiane-de-Richmond ; M. l'abbé A.-E. Genest, vicaire à Saint-Patrice-de-Magog.

25 janvier 1902.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.